

## Société

## En Ville, une crèche ouvrira de 6 h à 21 h

**Toutes les institutions de la petite enfance de la Ville devront par ailleurs offrir un accueil de 7 h à 19 h**

Céline Garcin

Ça bouge dans le domaine de la petite enfance. La Ville de Genève testera dans les mois à venir des horaires «atypiques» dans une de ses crèches du centre-ville. Une dizaine d'enfants pourront y être déposés de 5 h 30 ou 6 h à 21 h ou 22 h, l'horaire définitif n'a pas encore été arrêté. Les autres structures de la Ville devront par ailleurs toutes offrir un accueil continu de 7 h à 19 h.

«Il est important que les prestations répondent aux besoins de

la population, explique Esther Alder, magistrate en charge de la petite enfance. Pour certaines mères de famille, la garde des enfants se révèle être un vrai gymkhana.»

L'idée d'une crèche de nuit remonte à 2012. Une motion déposée au Conseil municipal demandait la mise en place d'un tel service pour aider les familles confrontées aux horaires de nuit. La Municipalité projette alors de créer une structure d'accueil nocturne sur l'ancien site d'Artamis. Mais ce projet dit du Carré Vert prenant du retard, elle a décidé de procéder à un premier test dans une institution existante.

Pour lancer cette expérience pilote, la Ville s'est basée sur les résultats de la récente étude du Service de la recherche en éducation (SRED) du Département de l'instruction publique sur l'accueil des jeunes enfants. Celle-ci révèle qu'un quart d'entre eux



La garde des enfants relève parfois du gymkhana. STEEVE IUNCKER-GOMEZ

sont gardés en dehors des horaires traditionnels offerts par les structures actuelles, soit 7 h 30-18 h 30. «Contrairement à ce qu'on pensait, on s'est aperçu à travers cette étude que ce n'était pas les gardes de nuit qui posaient le plus de difficulté aux familles,

mais davantage les périodes très tôt le matin et tard le soir», explique Esther Alder.

Forte de ce constat, la magistrate décide donc de privilégier une crèche à horaires élargis plutôt qu'un service de nuit et d'harmoniser l'accueil dans les structu-

res existantes sur la tranche 7 h-19 h. «Une demi-heure de plus fait parfois toute la différence», note la conseillère administrative.

Si la volonté politique est là, reste aujourd'hui à concrétiser ces intentions. La Ville étudie actuellement le coût de ces ajustements. Elle devra également négocier avec les syndicats une compensation pour le travail des employés effectué en dehors des horaires habituels. «Il faudra définir à partir de quelle heure on considère que c'est du travail de nuit et savoir de combien on majore ces heures», note Valérie Buchs, secrétaire syndicale au SIT en charge de la petite enfance.

Esther Alder a prévenu: si la Ville fait un geste à travers ces mesures pour aider les parents au quotidien, elle compte sur les entreprises pour en faire un autre. «C'est aussi à elles de demander une cadence raisonnable à leurs

employés pour leur permettre de concilier vie professionnelle et vie de famille.»

Mais en proposant ces ajustements, la Ville ne soutient-elle pas justement cette fuite en avant? «Ce n'est pas la question, tranche Katharina Schindler Bagnoud, directrice de l'Ecole des parents. La société a évolué, les horaires de travail aussi et il faut trouver des solutions. Ce n'est pas parce qu'on offre des horaires élargis que les enfants resteront plus longtemps à la crèche.»

Philippe Jaffé, psychologue et directeur de l'Institut pour les droits de l'enfant, ajoute que «tout ce qui évite du stress aux parents est au final bénéfique pour les enfants. L'important est d'avoir des rituels et de conserver le même horaire.» Il note toutefois que le soir n'est pas la période idéale pour une stimulation maximale des enfants.